



## **DÉCISION DEC003/2022-D001/2022 du 28 février 2022**

### **du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant une demande présentée par la s.à r.l Société européenne de communication sociale**

Par courrier du 10 février 2022, la s.à r.l Société européenne de communication sociale a soumis à l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel une demande de modification du cahier des charges.

Il en résulte que les informations figurant à l'article 2 du cahier des charges subissent les modifications suivantes :

- La dénomination de la société anonyme Saint-Paul Luxembourg S.A. est changée en Mediahuis Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à 60, rue des Bruyères, L- 1274 Howald.

Aux termes de l'article 18 du cahier des charges concernant la permission du service de radio à réseau d'émission accordée le 20 juin 2012 à la s.à r.l Société européenne de communication sociale pour l'exploitation de *Radio Latina*, « *toute modification des données au vu desquelles la permission a été délivrée, notamment en ce qui concerne la composition des organes de direction et de gestion, la répartition des parts de la société bénéficiaire, le concept et la grille du service de radio ne peut avoir d'effet relativement à la permission sans l'accord préalable et exprès de [l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel]* ».

L'Autorité décide de faire droit à la demande et de modifier l'article 2 du cahier des charges de la s.à r.l Société européenne de communication sociale par voie d'avenant.

Les modalités des modifications sont reprises au document annexé à la présente décision qui est censé faire partie intégrante du cahier des charges du 20 juin 2012 et mention en est faite en marge des dispositions modifiées.



Ainsi fait et délibéré lors de la réunion du Conseil du 28 février 2022 par :

Thierry Hoscheit, président  
Valérie Dupong, membre  
Marc Glesener, membre  
Luc Weitzel, membre  
Claude Wolf, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit  
Président

Un recours en annulation est ouvert devant le tribunal administratif à l'encontre de la présente décision. En vertu de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, ce recours est formé par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats dans un délai de trois mois à partir de la notification de la présente ou à partir du jour où vous avez pu en prendre connaissance.



**Avenant n° 11 du 28 février 2022 au cahier des charges concernant la permission du service de radio à réseau d'émission accordée le 20 juin 2012 à la s.à r.l Société européenne de communication sociale**

Les dispositions de l'article 2 du cahier des charges concernant la permission du service de radio à réseau d'émission accordée le 20 juin 2012 à la s.à r.l Société européenne de communication sociale sont remplacées par les dispositions suivantes :

Les associés de la société sont:

La société anonyme MEDIAHUIS Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-1274 Howald, 60, Rue des Bruyères  
32.200 parts

Monsieur ELVINGER Robert,  
demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix  
1300 parts

Monsieur GONCALVES Jaime Antonio,  
demeurant à L-5887 Hesperange, 363, Route de Thionville  
100 parts

Monsieur DE JESUS DA SILVA Antonio,  
demeurant à L-7257 Walferdange, 8, Millewee  
1500 parts

Monsieur SANSANA AZENHA Norberto  
demeurant à L-9370 Gilsdorf, 4, Rue Principale  
200 parts

Monsieur CORREIA PINTO DA MOTA Antonio  
demeurant à L-5316 Contern, 73, Rue des Prés,  
500 parts

Monsieur JESUS LOPES Agostinho  
demeurant à L-2610 Luxembourg, 156, Route de Thionville  
150 parts

Monsieur BARILOZZI Franco  
demeurant à L-8091 Bertrange, 8, Rue Rilsper  
200 parts



Monsieur MILANI-NIA Mohamed-Reza  
demeurant à L-1871 Luxembourg, 2, Rue Pierre Kohner  
100 parts

Monsieur SANCHEZ TRUJILLO Pablo  
demeurant à L-5751 Frisange, 28, Rue Robert Schuman  
100 parts

Monsieur CLARO DOS SANTOS SILVA Filipe  
demeurant à L-3644 Kayl, 10, Rue du Fossé  
1000 parts

Monsieur BOTAS DOS SANTOS Antonio Ricardo  
demeurant à P-Couco, Quinta da Varejola  
150 parts

La société en nom collectif VINCENTE & CIE, Senc, établie et ayant son  
siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté  
100 parts

La société anonyme HORIZON TOURS,  
établie et ayant son siège social à L-3237 Bettembourg, 25, Rue de la Gare  
500 parts

L'association sans but lucratif Association de Soutien aux Travailleurs  
Immigrés (ASTI),  
établie et ayant son siège social à L-1922 Luxembourg, 10-12, Rue  
Auguste Laval  
100 parts

L'association sans but lucratif Confédération de la Communauté  
Portugaise au Luxembourg (CCPL), ayant son siège social à L-2713  
Luxembourg, 6, Rue René Weimerskirch  
100 parts

Succession de Monsieur NARINO FIGUEIRA Belmiro, demeurant à  
L- 1368 Luxembourg, 3 Rue du Curé  
400 parts

La société anonyme UNI PRIMAVERA S.A., dont le siège social est situé  
à 2, Place Virchow, L-2671 Luxembourg  
1300 parts

**Total : QUARANTE MILLE parts**